

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 16 décembre 2024

DATE DE LA CONVOCATION

06 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 7

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2024

L'an deux mil vingt quatre

Et le 16 décembre à 18h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX, Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS, (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Elisabeth GUIBERTEAU, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON, (Saint-Laurent-Nouan), Florence BARRAUD RODET (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative :-

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Joël DEBUIGNE a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson).

Cécile JORY-JANVIER a donné pouvoir à Jean-Luc DAUTREMÉPUIIS (Huisseau-sur-Cosson).

Gérard CHAUVEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault).

Yves-Marie HAHUSSEAU (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr).

Laurent ALLANIC a donné pouvoir à Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray).

Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christine MONGELLA (Maslives).

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Jacky HERNANDEZ (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative :-

Membres Titulaires absents ou excusés :

Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-121-2024

Objet : Validation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Vu le Code général de la fonction publique, articles L. 811-1 et L. 811-2,

Vu le Code du travail, articles L. 4121-1 et suivants,

Vu la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial le 25 novembre 2024,

Considérant que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales,

Considérant que la démarche de mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels a été réalisée avec les conseils du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher,

Considérant que le document unique d'évaluation des risques professionnels est amené à évoluer en fonction des situations rencontrées et des actions mises en place pour diminuer les risques professionnels et améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité,

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique rappelle aux membres du Conseil communautaire qu'afin de répondre à ses obligations, la Communauté de communes du Grand Chambord a mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher.

Il rappelle que ce document permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Sa réalisation permet :

- de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels,
- d'instaurer une communication,
- de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens,
- d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Ce document sera consultable auprès du Service Ressources Humaines.

Monsieur le Vice-président expose les conditions d'élaboration du projet.

Il indique que ce projet :

- a été piloté par l'assistante de prévention au sein de la Communauté de communes (temps alloué pour la mission : 2 heures par semaine) accompagnée par le conseiller de prévention du CDG41 (Convention d'assistance à la mise en œuvre conclue pour 2 ans à compter du 19 janvier 2023 – accompagnement de 21 heures pour un coût pour la collectivité de 1 500 €) ;
- a été suivi par un comité de pilotage (5 réunions) composé du premier Vice-président, de la Directrice générale adjointe, de la responsable du service Ressources Humaines, de représentants du personnel siégeant au Comité Social Territorial et d'agents encadrants et non encadrants volontaires, soit 7 agents au total ;
- a donné lieu à 10 analyses de postes via des entretiens avec les agents concernés (chargé d'accueil, Espace France Service, Ecole de musique, chargé d'opérations voirie et éclairage public, conseiller numérique, poste administratif sans accueil du public, technicien exploitation assainissement collectif, animateur Maison de l'Habitat, instructeur des autorisations d'urbanisme, économiste de flux). Il précise que l'analyse des postes de chargé d'opérations Bâtiments et Responsable du service espaces publics et GEMAPI a dû être reprogrammée. Le document unique fera par conséquent l'objet d'une actualisation en 2025.

Monsieur le Vice-président souligne qu'il s'agit d'une première étape : il est prévu en 2025 de développer la partie consacrée aux risques psycho-sociaux mais également d'aboutir à terme à l'élaboration d'un PAPRIACT (Programme Annuel de Prévention

des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail) : nouvelle obligation pour les employeurs, visant à garantir que le plan d'actions mis en place à la suite de l'évaluation des risques professionnels soit bien défini, mesuré et programmé pour améliorer le niveau de maîtrise des risques.

Au terme de l'exposé, Monsieur le Vice-président propose aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions tels qu'ils figurent en annexe 2 ;
- D'inscrire les crédits correspondants au budget.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions tels qu'ils figurent en annexe 2 ;**
- **PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Danièle DEBOUT



Le Président

Gilles CLEMENT


